

# PRÉVENIR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Repérer, orienter et accompagner les  
victimes



*"Le mécanisme des violences est ce qui détruit les femmes, contrôle les femmes, diminue les femmes et maintient les femmes à leur soi-disant 'place'."*

*Eve Ensler. Fondatrice de V-DAY*

**Ce guide s'adresse aux professionnels de l'encadrement et de l'accompagnement dans les Structures de l'Insertion par l'Activité Economique**

# DES VIOLENCES SEXISTES AUX VIOLENCES DANS LE COUPLE

## Harcèlement sexuel et violences sexistes : que dit la loi ?

Le harcèlement sexiste se caractérise par le fait d'imposer tout propos ou comportement à quelqu'un en raison de son sexe ou de son orientation sexuelle et de créer ainsi une situation intimidante, humiliante, dégradante ou offensante portant atteinte à la dignité de la personne.

Le quotidien des femmes ne doit pas ressembler à ça.

**Témoins, victimes : signalez ces comportements pour faire changer les choses.**

### DIFFÉRENTES FORMES, TOUTES INACCEPTABLES



- Les violences sexistes se déroulent dans l'espace public, dans l'espace de travail, dans la sphère privée ou conjugale.
- **Chaque seconde** une femme dans l'union européenne subi du harcèlement sexuel.
- **Toutes les 7 minutes**, une femme est violée en France. Ce sont 205 viols par jour.
- 60 à 90% des personnes prostituées ont été victimes d'abus et d'agressions sexuelles dans leur enfance.
- 50 femmes en Europe sont assassinées **chaque semaine** par un partenaire ou un ex-partenaire.

*Selon la base de données en ligne d'Eurostat, Chiffre enquête FRA- enquête ONU FEMMES- source OMS.*

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCES, APPELEZ LE

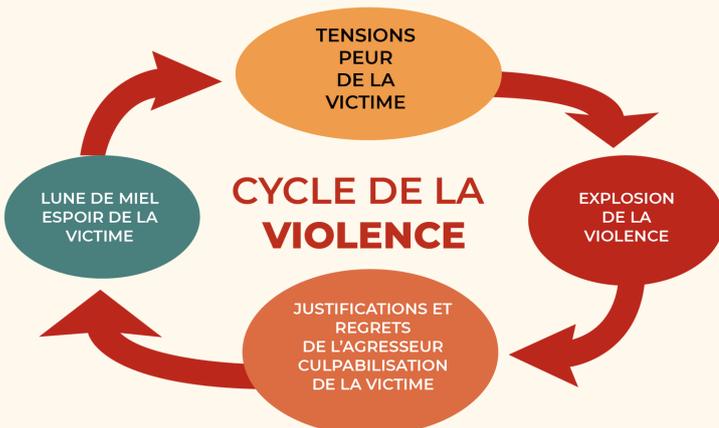
**3919**

# LES VIOLENCES DANS LE COUPLE C'EST ...

Un **rapport de domination** (il est donc différent du conflit) au travers lequel s'exprime :

- Les **violences psychologiques** et verbales : intimidation, dénigrement, contrôle, cris, silences, **isolement**.  
« rentre à la maison maintenant ou sinon... »,  
« tu ne sers à rien, Où que tu ailles, j'aurai ta peau ».
- Les **violences physiques** : mordre, secouer, **bousculer**, taper, tuer.
- Les **violences sexuelles** : toucher sans consentement, violer, exploiter sexuellement.
- Les **violences économiques** : contrôle des ressources, **dépense de l'argent, interdiction de travailler ou précarisation de l'emploi**.
- Les **violences administratives** : privation ou contrôle sur les documents administratifs (carte de sécurité sociale, identité...), **cyber violences** administratives (changement de mot de passe...).

Les violences au sein du couple ont un **caractère cyclique et répété**, concerne les couples de même sexe ou de sexe différent et **interviennent durant la relation, en cours et/ou après la rupture**.



# PRÉVENIR : LE RÔLE DE LA COMMUNICATION INTERNE

## PRÉVENIR :

- Identifier dans le règlement de fonctionnement la tolérance zéro face aux remarques sexistes, au harcèlement, et à toute forme de violence et rappeler les conséquences au regard de la loi et au sein de la structure.
- Mettre en place un protocole de prévention, d'action, de recueil des informations préoccupantes.
- Proposer des espaces valorisant l'estime de soi et le bien-être

## SENSIBILISER :

- Proposer des animations/débats sur la question des violences faites aux femmes
- Instituer des temps dédiés à la prévention (journée des violences conjugales, journée de lutte contre le racisme...)
- Mettre en place des affichages visibles et accessibles

## S'INFORMER ET SE FORMER :

- Participer aux formations de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux violences conjugales.
- Instaurer des temps d'échanges entre professionnels pour échanger sur les situations.
- Instaurer des temps d'analyses des pratiques professionnelles.
- Désigner un référent en veille sur les dispositifs de prévention et d'orientation.
- Identifier les partenaires pour orienter les victimes (femmes, enfants...).

Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes

# Le violentomètre



| 1   | 2                                     | 3                  | 4                                     | 5   | 6  | 7                                    | 8                         | 9                                     | 10          | 11                                       | 12                                | 13   | 14                                      | 15                                   | 16  | 17  | 18                                   | 19   | 20  | 21  | 22                                       | 23                      | 24 |
|---|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|---|--|--------------------------------------|---------------------------|---------------------------------------|-------------|--|-----------------------------------|--|---|--------------------------------------|---|---|--------------------------------------|--|---|---|--|-------------------------|----|
| Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts | Accepte tes amies, amis et ta famille | A confiance en toi | Est content quand tu te sens épanouie | S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble | Te fais du chantage si tu refuses de faire quelque chose | Rabaïsse tes opinions et tes projets | Se moque de toi en public | Est jaloux et possessif en permanence | Te manipule | Contrôle tes sorties, habits, maquillage | Fouille tes textos, mails, applis | Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes | T'isole de ta famille et de tes proches | T'oblige à regarder des films pornos | T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches | "Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît | Menace de se suicider à cause de toi | Menace de diffuser des photos intimes de toi | Te pousse, te tire, te grille, te secoue, te frappe | Te touche les parties intimes sans ton consentement | T'oblige à avoir des relations sexuelles | Te menace avec une arme |    |
| PROFITE   |                                       |                    |                                       |   | VIGILANCE, DIS STOP !                                    |                                      |                           |                                       |             |  |                                   |  |   |                                      | PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE                                  |   |                                      |  |   |   |  |                         |    |

## REPÉRER : L'ENTRETIEN

- Créer un climat de confiance, d'écoute, de sécurité
- Écarter tout préjugé ou présumé sur la situation et sur la victime.
- Questionner la violence : *Le questionnement systématique ouvre un espace de parole à l'initiative du professionnel. Une porte est ouverte dans laquelle la victime entrera lorsqu'elle se sentira prête. La femme concernée est ainsi confortée dans l'idée qu'avec cet interlocuteur, elle peut parler, qu'elle sera entendue et aidée.*

« Comment cela se passe-t-il dans votre couple ? »  
« Y a-t-il des violences à la maison, au travail ? »  
« Subissez-vous actuellement des violences ? Dans votre travail, dans votre couple ? »  
« Avez-vous été victime de violences dans votre vie ? Dans l'enfance, au travail, dans votre couple ? »  
« Comment se comporte votre partenaire avec vous ? »



- Soutenir la parole de la femme victime par des gestes et des propos (hochement de la tête, regards ...). La déculpabiliser en lui signifiant qu'aucune attitude de sa part ne justifie une agression.
- Rappeler que les actes et les paroles dénoncés sont interdits et punis par la loi.
- Sensibiliser au fait que les enfants, même non présents durant les événements violents, sont victimes de violences conjugales.
- **Respecter le rythme de la personne.**



# La communication du-de la professionnel-le doit contrer celle de l'agresseur.

## L'AGRESSEUR

Il la fait taire.  
Il la persuade que personne ne la croira.  
Il la considère comme sa propriété.  
Il décide de tout.

Il la dévalorise.  
Il l'humilie.  
Il l'insulte.

Il reporte systématiquement la responsabilité de ses actes sur sa victime.  
Il se trouve d'excellentes justifications.  
Il la culpabilise.  
Il minimise voire ni les violences.



## LE-LA PROFESSIONNEL-LE

Vous l'écoutez avec attention et respect.  
Vous croyez ce qu'elle vous révèle et vous le lui dites clairement.  
Vous l'aidez à formuler les demandes d'aide.  
Vous respectez ses choix et le rythme de ceux-ci.  
Vous vous abstenez de faire des préconisations engageant ses choix de vie.  
Vous ne prenez pas de décision à sa place notamment sur la séparation sauf en cas de danger imminent.

Vous valorisez la victime et les démarches qu'elle entreprend.  
Vous soulignez son acte de courage que représentent les révélations des violences.  
Vous respectez ses hésitations en ne lui envoyant aucun jugement négatif quant à son indécision et sur ses sentiments pour l'agresseur.

Vous rappelez que :

- La loi interdit et punit les violences au sein du couple,
- Quelles que soient les explications et les circonstances rien ne justifie violences.
- Le seul responsable des violences est l'agresseur.
- Il est possible de sortir de la violence.

Vous identifiez le comportement et paroles de l'agresseur comme des violences et ne portez pas de jugement moral ou de valeur sur l'auteur.  
Vous évaluez le danger en prenant en compte la peur et les risques suicidaires de la victime, les conduites addictives de l'agresseur, les antécédents judiciaires et psychiatriques de ce dernier.

## ORIENTER : LA PLACE DES PARTENAIRES ET DU RÉSEAU

- Ne pas rester seul : échanger avec l'équipe et orienter vers les partenaires dans le respect du rythme de la personne.
- En tant que professionnel ou particulier, il est important de se tourner vers les différents acteurs qui interviennent dans l'accompagnement des personnes victimes de violences.
- Le travail en partenariat est primordial afin d'assurer la meilleure prise en charge possible et pouvoir assurer la sécurité des personnes concernées.



Mise en sécurité /  
protection / signalement  
des violences :  
**commissariat et  
gendarmeries (17)**



Santé / constatation des  
blessures :  
**Médecins / Urgences /  
UMJ et Médecin  
légiste.**



**Intervenantes sociales  
en gendarmerie (ISG)  
et police (ISC)**



Informations juridiques /  
accompagnement :  
**CIDFF et autres  
associations d'aide aux  
victimes**



Hébergement d'urgence  
: **le 115**

**Si la personne présente des blessures, marques ou traces, il est important de lui proposer de prendre des photos (photos sur lesquelles elle puisse être reconnaissable) et de les conserver afin que cela puisse l'aider à prouver les violences subies au moment où elle s'en sentira prête.**

## Vos contacts en Normandie

### Pour l'écoute et l'aide aux victimes :

- 3919
- Les Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles :
  - Seine-Maritime : 02 35 63 99 99
  - Calvados : 02 31 62 32 17
  - Eure : 02 32 33 44 56
  - Manche : 02 33 94 77 05
  - Orne : 02 33 64 38 92
- Les intervenantes sociales en Police et Gendarmerie
- En cas d'urgence : 17

### Pour l'accès aux soins :

- Les Centres médico-psychologiques
- Les hôpitaux de proximité

### Pour l'hébergement d'urgence :

- 115

Pour **connaître l'intégralité des acteurs** intervenant sur les violences intrafamiliales **sur votre département** et leurs coordonnées, vous pouvez solliciter Chantier École Normandie :

**[contact.normandie@chantierecole.org](mailto:contact.normandie@chantierecole.org)**

*Ce guide a été élaboré dans le cadre d'une formation destinée aux professionnels de l'encadrement et de l'accompagnement dans les structures de l'insertion par l'activité économique, co-animée par le CIDFF de l'Orne et le cabinet ARFOS, et en partenariat avec les réseaux de l'IAE.*